

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal  
de la Commune de LOURNAND du 14 octobre 2021  
(Convocation du 8 octobre 2021)

**Présents :** MAURICE Jean-Pierre, LEGER Cyrille, GILLET Michel, PAILLART Julien, ABITBOL Hector, MAURIN Florent, DUPLESSIS Jacques, DUMONTOY Marjorie

**Absents :** CHOCAT PAYET Laetitia (pouvoir à MAURICE Jean-Pierre), TRAMARD Camille

**Secrétaire de séance :** LEGER Cyrille

La séance est ouverte à 19 heures 05.

**1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2021 :**

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**2) Modification du tableau des effectifs (suite au recrutement de Mme NAVARIN Marjorie)**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil que suite au recrutement de Mme Marjorie NAVARIN en tant qu'adjoint administratif non titulaire à temps non complet, il convient de modifier le tableau des effectifs.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés la modification du tableau des effectifs.**

**3) Adhésion au contrat du centre de gestion concernant l'assurance statutaire.**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément à la délibération n°2 du conseil d'administration du 26 janvier 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 –31 décembre 2025.

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots. La décision de la CAO est la suivante :

- Lot 1 : attribution du marché à GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE – AG2R PREVOYANCE

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés l'adhésion au contrat du centre de gestion souscrit auprès de « AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE » pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.**

**4) Vote de la subvention à la Coopérative Scolaire**

Arrivée de Mr Florent MAURIN (19h17)

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil avait été saisi d'une demande de subvention de la part de la coopérative scolaire.**

Lors de la réunion de Conseil du 24 juin 2021, il avait été demandé à la Coopérative Scolaire un projet construit et chiffré afin de pouvoir délibérer sur le montant d'une éventuelle subvention.

De ce fait, un devis a été transmis en date du 2 juillet pour un projet de fresque murale sous le préau de la classe de Lournand. Le devis d'un montant de 650 euros comprend le matériel et la prestation d'un intervenant qualifié.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, des présents et représentés, une subvention d'un montant de 500 euros à la coopérative scolaire.**

#### **5) Proposition de l'ONF et inscription des coupes pour l'exercice 2022.**

Monsieur le Maire explique dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette.

Ces propositions intègrent les coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) en tenant compte de l'état des peuplements forestiers ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées en raison de motifs techniques particuliers.

Le technicien forestier territorial ONF en charge de la forêt de Lournand, a porté à notre connaissance la proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2022 dans les forêts relevant du Régime Forestier. Cette proposition est fondée sur l'expertise technique de l'ONF.

Le Conseil peut décider toutefois de reporter ou supprimer une ou plusieurs des coupes réglées proposées dans la liste, il convient impérativement d'exposer les motifs qui fondent cette décision

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions faites :**

- La destination des coupes réglées et non réglées : 2D, 3D, 4, 5 et 3A
- Le report des parcelles : 41 en 2023, 23,24 en 2024
- L'interdiction de circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt.

#### **6) Retrait de la délibération désignant un délégué au SIRTOM**

**Le Maire rappelle à l'assemblée** la désignation d'un nouveau délégué au SIRTOM lors de la réunion de conseil du 24 juin 2021. A la suite de cette délibération, le SIRTOM a fait part à la commune que cette dernière n'était pas membre de ce syndicat contrairement à la communauté de communes du clunisois.

De ce fait, par courrier reçu le 2 juillet 2021, il est demandé au Conseil Municipal de voter le retrait de cette délibération.

**Le Conseil accepte à l'unanimité le retrait de la délibération 2021-26 du 24 juin 2021.**

#### **7) Organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que durant toute la période précédente de restrictions liées aux contraintes sanitaires, il n'a pas pu avoir de cérémonie en présence des habitants. Ce n'est désormais plus le cas.

Le Maire propose une commémoration à 11h00 suivi d'un vin d'honneur à 11h45 durant lequel une présentation du site internet de la commune sera proposée.

#### **8) Point d'actualité : Rentrée scolaire 2021 et SIVOS du Nord Clunysois**

La rentrée scolaire 2021-2022 est marquée par l'arrivée sur l'école de Lournand de tout l'effectif de maternelle composé au total de 24 élèves dont 12 en classe de petite-section.

Les classes de primaire sont sur l'école de Massilly. L'effectif total de l'école est de 70 élèves.

#### **9) Point d'avancement des chantiers de l'été 2021**

**Chevagny et En Forat :**

Le chantier est terminé et tout fonctionne. Il n'a cependant pas encore été réceptionné. Il reste à voir le sujet de la place de Chevagny.

Des remarques et propositions des habitants de Chevagny ont été faites concernant la fin du chantier et l'usage de la Place. Une réponse sera apportée par le référent de hameau après échange avec le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint.

**Subventions :** Pour les éventuels chantiers à venir concernant l'eau, les subventions vont être ramenées de 70% à 50%. Quoiqu'il en soit, le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle la nécessité de faire un point au vu des demandes de constructions de piscines et de logements.

**Murs de la commune :** Suite aux derniers événements climatiques de la période et l'été pluvieux, 4 murs de la commune se sont écroulés. Des devis vont être faits afin de pouvoir effectuer les réparations nécessaires et assez urgentes pour 2 d'entre eux.

**Poubelles :** La réorganisation des sites de collecte est terminée. Il reste à mettre en place les pancartes sur certains lieux de collecte. Nous comptons sur le civisme des habitants mais cela prend plutôt le bon chemin. La poubelle de tri sur Chevagny a été cassée et devra être remplacée.

#### **10) Point travaux d'entretien de la route de la Chaume à la sortie de la mairie.**

Il a été remarqué que des crevasses se forment sur les abords de la route, de ce fait l'eau ruissèle dans le mur de soutènement, ce qui représente un risque majeur. Il a été étudié de faire faire une bordure avec une saignée afin de canaliser l'eau, puis de reboucher les fissures existantes avec une légère couche d'enrobé sur 100 mètres et sur la totalité de la largeur de la route.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise POTAIN. Ce dernier s'élève à 12000 euros HT. S'agissant d'un élément de sécurité, le Maire propose d'engager rapidement les travaux nécessaires.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la mise en place de ce chantier pour un montant d'environ 15 000 euros TTC.

#### **Questions diverses :**

- **Date des affouages :** Ce point sera traité lors de la prochaine réunion de conseil. Afin d'anticiper le nombre d'affouagistes potentiel, un sondage sera effectué
- **Entretien des bords de route :** L'été aura été chargé avec notamment les travaux liés à la collecte des ordures ménagères mais beaucoup de tonte ont été faites depuis le mois de septembre
- **Nuisance des aboiements de chiens :** Plusieurs propriétaires ont été contactés, un article dans l'avant dernière gazette a également été publié à ce sujet. Les personnes agressées par les aboiements intempestifs et réguliers sont invitées à en faire part en Mairie.
- **Circulation :** Toujours un vrai problème de vitesse dans le village, quelques aménagements routiers sont à prévoir afin de ralentir la vitesse excessive en plusieurs lieux.
- **Chantier du clocher de l'Eglise :** Les abat-sons ont été livrés. Un rendez-vous a été pris avec Natura 2000 et l'association La Choue afin de valider les conditions d'ouverture du chantier. Le rendez-vous aura lieu le vendredi 15 octobre à 15h30 Une habitante souhaite financer le nichoir pour le couple de chouettes.

Séance levée à 21 h 30

